

aujourd'hui si prospères, et il s'empressera de convertir ces valeurs en obligations d'emprunt de guerre. C'est l'habitude d'un homme d'affaires à esprit large et je ne connais pas de spéculateur écossais qui ne le ferait pas.

Sir HERBERT AMES: Pour vendre, il faut trouver un acheteur. Essayez de vendre des valeurs industrielles aujourd'hui et vous verrez si c'est facile.

L'hon. M. LEMIEUX: J'espère que le ministre des Finances examinera la question, pour voir s'il ne devrait pas y avoir un maximum de transfert en pareil cas. C'est là une simple suggestion que je livre aux méditations du ministre. En somme, ayant appuyé la participation du Canada à la guerre, j'appuierai cette mesure. La mesure de l'impôt sur le revenu, qui, en dépit de ce que dit mon honorable ami cet après-midi, est destinée à demeurer en vigueur pendant nombre d'années, aura pour effet de faire sérieusement réfléchir le public. Je suis de tout cœur dans cette guerre, mais j'ai toujours dit qu'il ne faut dépasser ni nos moyens ni nos ressources. Plusieurs gentlemen titrés qui sont toujours prêts à lancer le pays dans l'impérialisme et le militarisme réfléchiront sérieusement lorsqu'ils liront leur journal demain au matin. Ils comprendront alors que ces mesures d'impôt sont un excellent calmant pour ces rêveurs d'impérialisme et qu'elles désillusionnent ces fervents de domination militariste.

M. McCREA: Quant à l'exemption des hommes mariés et des célibataires, la limite est peut-être un peu basse, mais elle devrait être graduée. Les responsabilités d'un célibataire qui touche \$10,000 par année sont bien moindres que celles d'un homme marié. Le célibataire qui a un revenu dépassant \$10,000 devrait être taxé beaucoup plus qu'il ne l'est. Un célibataire peut être le soutien de sa mère et de ses sœurs; il est loin d'avoir les responsabilités d'un homme marié. Il n'est pas obligé de tenir maison, de soutenir une famille et de pourvoir à son avenir, comme doit le faire l'homme marié. Il serait bon que le ministre des Finances (sir Thomas White) étudiat la question, avant que le bill ne soit définitivement adopté. Il se convaincra qu'il n'est que légitime que le célibataire sans famille ni responsabilités, lorsque son revenu dépasse un certain chiffre, paie un impôt beaucoup plus élevé que l'homme marié.

Il est une autre question que le ministre a passée sous silence. Quel effet ce bill aura-t-il sur le revenu des soldats au front?

Quelques-uns de ces soldats ont fait des placements et leurs revenus seront soumis à l'impôt. Est-ce l'intention du Gouvernement qu'un soldat qui serait sujet à l'impôt dans des circonstances ordinaires soit soumis à la taxe imposée par ce bill? Cela ne paraît pas juste.

Quant au principe général de la taxation des revenus, je dois féliciter le ministre. Il m'est agréable de constater qu'il n'a rien perdu de sa lucidité d'esprit. D'ordinaire, il est assez pondéré, mais aujourd'hui il a prouvé qu'il est plus averti que jamais.

Il m'a fait plaisir de lui entendre dire qu'à son avis, il ne faut taxer ni l'industrie ni l'énergie, ni mettre d'obstacles sur la route d'un homme qui consacre son énergie et son habileté à l'accroissement des affaires de son pays. A mon avis, c'est une politique à courté vue que celle qui taxe des hommes de cette classe, parce que ce sont eux qui font grandir les affaires du pays. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire qu'il avait compris ce fait et que la taxe d'affaires se terminerait dans un an. Si le ministre était allé un peu plus loin et avait corrigé son erreur lorsqu'il est intervenu dans le prix du papier à journal et en le plaçant à un cent la livre de moins qu'on ne peut le produire je serais porté à lui donner l'absolution.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je désire dire un mot en réponse à mon honorable ami de Sherbrooke (M. McCrea) au sujet des célibataires. Dans une mesure d'impôt, il y a autre chose à considérer que la somme qu'on pourrait demander au contribuable. Il peut y avoir au Canada des célibataires de grandes capacités et de grand esprit d'entreprise, dont l'activité vaut beaucoup pour le pays. Si nous les taxons trop durement, la question est de savoir si—je ne veux pas dire immédiatement mais dans l'avenir—ils consentiraient à rester au Canada.

M. CARVELL: Oui, ils resteraient et se marieraient.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il y a toujours la question de savoir si des célibataires entreprenants, capables, sur le point de s'établir au Canada, n'en seraient pas empêchés par une trop forte taxe sur le revenu.

Je communique ces suggestions à mon honorable ami. Je suis fortement d'avis qu'une distinction ou une différence de \$1,000 au profit des gens mariés est tout ce que nous pouvons faire. Je ne crois pas qu'il y ait en Canada beaucoup d'hommes